



CONSEIL COMMUNAL
1072 FOREL (LAVAUUX)

Préavis 4/2022

Réfection des chemins de la Corbessière, de la Plumette, de la Grange Neuve, du Casard et de la Tour de Gourze de type améliorations foncières (AF) - Etape 2 – avec demande de crédit

EXTRAIT

**du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 du
Conseil communal de Forel (Lavaux)**

Présidence : Monsieur Eric Mercanton

Le Conseil communal de Forel (Lavaux)

Vu le préavis municipal n° 4/2022,
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des Chemins de la Corbessière, de la Plumette, du Casard, de la Tour de Gourze et de la Grange Neuve de type améliorations foncières (AF) - étape 2.
2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 1'650'000.- selon le point 7 ci-dessus. Cet investissement sera amorti sur 30 ans au maximum, la première fois au plus tard l'année qui suit la fin des réfections de chaque chemin.

Ainsi délibéré en séance du 23 juin 2022.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Mercanton

Lizbett Déombaz


Président




Secrétaire